

Compte-Rendu de l'Assemblée Générale le jeudi 5 décembre 2019.

18h30 : Accueil et inscriptions

19h15 : Présentation de l'ordre du jour et de l'organisation des débats

Ordre du jour :

- Journal des bonnes nouvelles.
- Débriefing de la rencontre citoyenne de Bressoux-Droixhe avec la collaboration du cercle Quartier.
- Présentation du travail des cercles UATPLM et Ressources.
- Modification de points du Règlement d'Ordre Intérieur.
- Renouvellement du CDC : description de fonctions et appels aux candidats.
- Cotisation annuelle à Vert Ardent.
- Divers

1. Journal des bonnes nouvelles. Présentation par Quentin Le Bussy :

- ✓ Augmentation de la dotation du CPAS (sous la pression de VA).
- ✓ Avancées sociales avec +14.000 € dans les budgets intercommunalité et le dossier du règlement communal sur la mendicité qui avance (dossier porté par Guy Krettels).
- ✓ Belle réussite au dernier Conseil Communal où Caroline a arraché à la majorité la décision d'agir pour défendre ses intérêts contre le management de Nethys.
- ✓ Super mobilisation (coordonnée par Laura Goffart) le 25 novembre à l'occasion de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes, avec une minute de silence en début de Conseil Communal.
- ✓ Suppression par le Collège des barquettes en plastique dans les crèches... le combat continue pour favoriser les circuits-courts pour l'approvisionnement des denrées.
- ✓ Deux motions à venir : une qui demande un moratoire sur les espaces verts et une qui demande à la Ville de Liège de décréter l'urgence climatique cfr manif du 8 décembre à Liège,).
- ✓ Très belle réussite que fut ce premier "Vert Ardent près de chez vous à Bressoux-Droixhe" : une quinzaine d'intervenants très variés dans leurs profils et leur situation dans le quartier ; on a démontré qu'on était capables d'organiser ça (vivement le prochain en 2020 !) et le résultat c'est énormément de matériel récolté, à traiter au Conseil Communal (interpellations, questions écrites, dossiers à préparer...) activité délocalisée hyper enrichissante !

2. Débriefing de la rencontre citoyenne de Bressoux-Droixhe avec la collaboration du cercle Quartier.

Présentation par Quentin (voir le dernier point du journal des bonnes nouvelles) et par Martine Grooten qui résume les discussions aux deux tables auxquelles elle a participé : commerces et mobilité à Bressoux-Droixhe. Un rapport complet de cette rencontre est disponible (cduez@uliege.be). En conclusion : Activité à renouveler dans un autre quartier en 2020.

3. Travail du cercle UATPLM.

Présentation par Jean-Paul Gomez de son compte-rendu de la réunion du 3 décembre :

Lors de cette 3^e réunion, le cercle ATUPLM a abordé 10 point/dossiers.

- 1.** Le S.D.C. –Schéma de Développement Communal- on constate que de premiers travaux semblent initiés par le Collège mais sans tenir compte des procédures légales prévues par le Code wallon de développement territorial, et sans que l'appel à un auteur de projet agréé ait été lancé. Quentin Le Bussy prépare une note pour l'interpeller.
- 2.** Création d'un poste de Bouwmeester : R.A.S pour l'instant.
- 3.** Projet d'un moratoire concernant les espaces verts de plus d'un ha. Le texte d'une motion, initié par P. Eyben et enrichi par un travail collectif et créatif de membres du cercle ATUPLM a été déposé par Vert Ardent au Conseil communal.
- 4.** Requalification de l'autoroute A25, entrée de Liège par Monsin et Droixhe. Ce projet, initié par la D.G. Infrastructures de la Région est confié au bureau d'études Canvas. La qualité du projet actuellement en voie d'approbation est tout à fait différente du projet réalisé sur la rive droite de la Meuse où l'on a réellement transformé l'autoroute en boulevard urbain avec réappropriation des berges du fleuve par les riverains et circulations douces. Questionner le Collège pour savoir s'il compte réagir à ce sujet.
- 5.** Enquête publique concernant la construction de 100 logements sur le parc du Bois d'Avroy. La séance publique a réuni plusieurs centaines (400 ?) de personnes. V. Willemaert et Jean-Philippe Comblin assurent le suivi de ce dossier.
- 6.** Création d'une zone LDZ (Low Danger Zone) sur le centre élargi de Liège. Sur ce dossier, collaboration « difficile » avec Vega, car François S. fait cavalier seul malgré des rencontres communes avec VA. A suivre compte tenu des objections de Didier Castagne.
- 7.** Dossier proposé par le Comité de Quartier Bronkart/Avroy. Conclusions très intéressantes. Il faut adresser une réponse écrite à leurs propositions et demander une rencontre de Vert Ardent avec ce comité (janv. ou fév. ?). Comme plusieurs comités de quartier ont des analyses et réactions assez fouillées sur les problèmes de circulation et de parcage, on proposera au Cercle de Coordination de consacrer une A.G. au thème de la « mobilité » et d'y inviter 5 ou 6 membres de ces comités.
- 8.** A ce sujet, notre cercle s'occupera surtout de mobilité dans la planification urbaine. Il reste donc tous les dossiers « au quotidien » en matière de circulations douces, par exemple la stratégie qui concerne l'installation et les travaux du Tram et les modifications qu'il va induire dans le réseau des TEC. On proposera à l'A.G. de créer un cercle spécifique « mobilité » (Dominique Hanikenne)
- 9.** CCATM : annulations ou reports récents de 4 réunions faute de quorum : virtuellement, la CCATM n'existe plus . . . en attente d'une nouvelle qui ne sera installée qu'en février/ mars au mieux. Questionner le Collège à ce sujet.
- 10.** Règles légales, recommandations ou autres guides applicables sur le territoire de Liège. Raphaël Pilette a fait une recension de l'ensemble des textes, plans et documents en vigueur, cette liste est disponible sur demande au CdC ou à R. P.

Cette réunion était multiple et riche en dossiers sur lesquels le Cercle ATUPLM devrait travailler. En se répartissant les sujets ?

Pour la suite, 2 réunions sont prévues :

- ✓ Le mardi 7 janvier à 20h00, réunion consacrée à la LDZ (interdiction des SUV et Trucks dangereux dans le centre de la Ville)
- ✓ Le jeudi 6 février à 20h00, 4^o réunion du cercle ATUPLM.

Si vous n'êtes pas encore membre du cercle, que vous souhaitez être invité à une de ces réunions ou suggérer d'y inviter quelqu'un d'autre, envoyez-nous vos coordonnées par mail.

Dominique Hanikenne se présente et mentionne qu'il souhaite s'occuper d'un cercle Mobilité.

4. Travail du cercle Ressources.

Rappel des objectifs du cercle Ressources :

- Être une interface entre le travail politique des CC et CAS et la volonté des membres de s'investir sur des dossiers politiques.
- Complémentaire aux Cercles thématiques, qui travaillent davantage sur le long terme.
- Les dossiers peuvent être proposés par les CC/CAS, mais aussi sur proposition des membres, des cercles...

Présentation par Didier Castagne du travail du cercle :

- Concrètement, le cercle Ressources a travaillé sur :
 - Les Priorités de Développement Communal (avis).
 - Le Plan Stratégique Transversal (réunion + avis).
 - Une Low Danger zone (en lien / appui au cercle UATPML, qui a pris la main).
 - Une Motion espaces verts (idem).
- Prochain dossier (et dernier pour 2019) : le budget
 - Objectif : nourrir les Conseillers Communaux pour des interventions lors de l'examen du budget.
 - Points d'attention (pour info, on ne les discute pas ce soir mais en cercle Ressources).
 - La gestion de la dette.
 - Le commentaire des projets extraordinaires.
 - Les coupes budgétaires.
 - Quelques priorités VA comparées au budget ?
 - Méthodologie :
 - Réception documents Ve 06/12.
 - 1^{ère} lecture pour le 09/12 (avec commentaires sur points d'attention).
 - Commission budget le 10/12.
 - Réunion budget avec les Conseillers Communaux le 12/12.
 - Conférence de presse le 16/12.
 - Interventions au Conseil Communal le 17 et 18/12.

5. Modification de points du Règlement d'Ordre Intérieur.

En vue du renouvellement du CDC, il est nécessaire de modifier ou de préciser au préalable, plusieurs points du ROI, par exemple :

- Le nombre de fois que les mandats des membres du CDC peuvent être renouvelés (actuellement, ce n'est pas précisé dans le ROI).
- Le nombre de membres du CDC (que plusieurs du CDC estiment trop important). Le réduire à 5 plutôt que 7 actuellement ?
- Un élu dans le CDC ?
- Un membre du CDA dans le CDC ?
- La possibilité qu'à mi-mandat du CDC, des personnes puissent le rejoindre. ?

Ces modifications seraient votées à la prochaine AG en janvier, avec entretemps, un cercle temporaire qui se penche sur les propositions de modifications ou précisions à apporter au ROI. Véronique Willemart fait remarquer qu'il faut rester dans l'esprit du texte fondateur et que le cercle temporaire devrait inclure au moins une des personnes ayant participé à la rédaction du ROI (Nicolas Franka, Jacques Defer, Rémi Gemenne, Benoît Lhoest ou Matthieu Content).

Il est suggéré de fixer la prochaine AG le plus tard possible en janvier et de renouveler l'équipe CDC en février, avec entre deux, "un CDC en affaire courante".

Proposition est faite aussi d'élire des suppléant.es aux membres du CDC. Le cercle temporaire débattrait de ces questions et propositions.

6. Renouvellement du CDC.

Composition en 2019 (par ordre alphabétique de prénoms) : Benoît Lhoest, Colette Duez, Mathilde Koch, Mélanie Darchambeau, Michaël Dufranne, Micheline Halleux (2^e mandat) et William Donni.

Introduction par Michaël : le fonctionnement était : 1 réunion par mois qui tombait souvent quelques jours avant l'AG. Du coup, le temps de la réunion était phagocyté par l'organisation de l'AG. Le reste du temps, il y avait un envoi régulier et important de mails ce qui entraîne une fatigue et une lenteur du CDC car souvent, au final, on ne décide de rien. Certains membres du CDC ne sont plus actifs et pratiquement aucun ne souhaite prolonger son mandat.

Benoît : une auto-évaluation du CDC a été réalisée. Aux questions posées par Colette sur le ressenti des membres du CDC et sur ce qui a bien fonctionné ou dysfonctionné, une seule personne du CDC n'a pas répondu (pas le temps ? Pas l'envie ?). Une synthèse des réponses a été faite. En identifier les points faibles et forts et partir de cette auto-évaluation pour éviter certains écueils rencontrés par le CDC en 2019.

Le CDC n'a pratiquement pas eu de contact avec les élus. Il est nécessaire d'affiner ou de redéfinir un profil de fonctions plus clair pour le prochain CDC.

S'en suit une discussion fournie au sein de l'assemblée :

Colette : Il n'y a personne du CDC qui a envie de rempiler. C'est symptomatique d'un malaise => Être beaucoup (7 membres) dilue le rôle de chacun => décrochage de certains après 6 mois. L'élection sans candidat est-elle le meilleur moyen de renouveler le CDC ? Proposition de pratiquer un mode d'élection mixte (des personnes candidates et d'autres élues par le processus d'élection sans candidat) pour minimiser le risque de décrochage ==> Bien faire

prendre conscience que les personnes qui vont faire partie du CDC doivent être disponibles et s'engager pour tout le mandat (une année).

Benoît : en positif : remise d'ordre administratif dans le mouvement (fichier des membres et des compétences). Les 10 AG ont été créatrices de matières et enrichissantes. Il n'y a pas eu ou peu de conflits internes.

En négatif : la communication avec les élus ne s'est pas déroulée comme souhaitée ==> Pour le mandat suivant, il est nécessaire de renforcer la communication avec les élus.

La relation CDC - CDA est déjà prévue par le ROI (Attention, on ne peut avoir une double casquette CDC - CDA pour le moment)

Il sera donc nécessaire d'avoir une personne du CDC pour communiquer avec le CDA et une personne pour communiquer avec les élus.

Michaël apporte une précision : les réunions du CDC sont ouvertes aux membres "non-CDC".

Didier C. : Y a-t-il des membres CDC volontaires pour continuer jusqu'en juin ?

Oui, Colette.

Virginie : dans une élection sans candidat, la dernière personne à qui on demande son avis est le candidat élu. ==> Il y a une pression d'acceptation alors que la personne aurait peut-être voulu dire non (surtout vrai si c'est une femme).

Pour Colette : la question d'acceptation était "peux-tu vivre avec le fait d'être élue ?" Elle a répondu oui sans bien réaliser ce qui lui serait demandé.

Quentin reprend l'exemple de Colette comme étant quelqu'un qui hésitait et aurait pu dire non mais qui a bien pris son rôle en cours de route.

Eléna : Malgré les soucis énoncés, l'élection sans candidat est dans l'ADN de Vert Ardent. C'est une méthode qui permet de mettre en avant des personnes qui n'auraient jamais pensé agir au niveau où elles sont maintenant.

Caroline : le problème, est-ce l'élection sans candidat ou le moment après ("Bravo, bonne chance, vas-y !") ? Le cas du CDC dont le nombre de membres actifs tomberait à 3, 4 ou 5 est un souci qui doit revenir vers l'AG. C'est le rôle de l'AG d'en débattre.

Raphaël : L'élection sans candidat est inhabituelle, étrange, contre-intuitive mais c'est le meilleur moyen de procéder. Raphaël rejoint l'avis de Virginie sur "l'injonction du groupe" qui est une pression sociale.

Benoît attire l'attention sur les élections sans candidat qui sont des élections avec des candidats "cachés" que nous avons en tête. Il est important de pouvoir bénéficier de personnes qui sont motivées et qui peuvent se déclarer comme telles.

Guy : Il faut travailler la méthodologie pour mettre les gens à l'aise et qu'ils n'hésitent pas à dire non.

Claudine : L'idée des 7 personnes était d'avoir un équilibre entre les différentes composantes de Vert Ardent. Depuis, un des groupes s'est retiré.

Rémi rappelle l'historique de VA : on est issu de 3 "mouvements". On pourrait proposer : le CDC est composé de "minimum 5 personnes et maximum 7".

Gauthier est d'accord avec les propos d'Eléna. Ok pour minimum 5 membres mais comment le combiner avec une élection sans candidat ?

Quentin souligne le fait que l'arithmétique d'équilibre interne n'était déjà plus respectée dans le CDC actuel.

Sophie André : Si on passe de 7 à 5, on perd de la souplesse au cas où des gens partent du CDC. On pourrait responsabiliser les membres avec des missions spécifiques réparties entre les membres du CDC.

Renaud : à mon avis, il faut une responsabilisation des personnes du CDC + un système de suppléance ou d'élection rapide pour combler les départs (en réponse aux propos de Sophie).

Eléna est tentée par un échange plus important entre CDA et CDC pour certaines actions politiques (telle que l'activité délocalisée Bressoux-Droixhe).

Quentin questionne sur la relation du CDC avec les élus et les militants et sur la répartition des rôles au sein du CDC. Le CDC a beaucoup de rôles : planifier les AG, être en relation avec les élus, etc. Au lieu de partir du point de vue "5 ou 7 membres", interrogeons-nous sur combien de membres faut-il pour remplir les rôles du CDC ?

Benoît : on avait assigné certaines tâches à certaines personnes.

Caroline concernant la présence des élus : est-ce une solution d'avoir un élu + un membre du CDA dans le CDC ? Le point de vue des élus était fort sur la distinction des casquettes (contrôle interne, on est indépendant les uns des autres). Une invitation plus large et plus en avance des réunions du CDC peut attirer plus de monde et donc être plus riche (exemple : la mise au vert du 6 juillet à Fayenbois).

Murielle : Ok avec Caroline. Murielle souligne qu'on n'est pas un parti politique de masse et donc qu'il y a beaucoup de monde partout et que chacun a beaucoup de tâches. On n'est pas assez nombreux pour avoir ce nombre de personnes par cercle permanent. Pourquoi pas 3 membres dans le CDC ? Elle souligne que vu la charge qui pèse sur chacun, si on continue, on ne va pas savoir tenir dans la longueur.

Didier C. : Il faut se rendre compte du message (subliminal ?) que renvoie le Cercle qui s'épuise. On pourrait prévoir un nombre de 3 et prévoir que l'AG peut, à tout moment, augmenter le nombre de membre du CDC. Cela donne une flexibilité d'adaptation aux circonstances.

Benoît amène une proposition qu'a fait Michaël en interne au CDC : exploiter davantage les possibilités de réunions "online" (Skype, etc.).

Michaël : Un appel au téléphone de 15 minutes pourrait être plus productif.

Elena : What's next ?

Benoît : soit on décide maintenant en AG soit on élit un cercle qui travaillera cela pour la prochaine AG.

Raphaël : passer à 5 dans le CDC semble gérable et souhaitable mais passer à 3 est compliqué en termes de représentativité des différentes composantes au sein de VA.

Michaël : fixer un quota pour l'élection sans candidats ?

Raphaël : Non mais simple probabilité de représentation.

La solution d'un cercle temporaire chargé de réfléchir à la manière de renouveler le CDC en 2020 est finalement choisie. Deux membres du CDC actuel en feront partie :

Michaël et Colette

Les autres membres désignés par l'assemblée sont : Attilio, Siléna, Murielle, Gauthier, Rémi et Raphaël.

7. Une Cotisation annuelle à Vert Ardent ?

Présentation par Rémi du texte suivant :

En vue d'assurer et de pérenniser le financement de Vert Ardent, tout en permettant au Mouvement de se développer (communication, promotion, financement d'actions...), le CDC estime nécessaire de solliciter les membres en vue d'un financement collectif, conformément à l'article 6.1 du ROI. Celui-ci énonce :

Le financement du Mouvement est autonome par rapport aux partis, groupes et membres qui y adhèrent.

Il a pour but d'assumer :

- le remboursement intégral des frais de création du Mouvement et de son fonctionnement avant scrutin,
- le remboursement des frais de campagne de la liste communale,
- les frais de fonctionnement du Mouvement et de ses élus durant la législature,
- la constitution d'une éventuelle réserve de campagne pour une seconde législature.

Les remboursements et les frais de fonctionnement sont prioritaires sur la constitution d'une réserve de campagne. Les remboursements débutent en 2019, en fonction des moyens disponibles, et sont progressifs et proportionnels à la hauteur des avances.

Le financement repose principalement sur :

- les rétrocessions de mandataires communaux élus (art. 4.2),
- les cotisations de membres si l'assemblée en décidait,
- d'éventuels dons (en plein respect de la législation),
- d'éventuels bénéfices d'activités organisées par le Mouvement.

Dès lors, en accord avec le trésorier et sur base des projections de celui-ci, le CDC propose d'instaurer, à partir de 2020, une cotisation des membres de Vert Ardent. Néanmoins, pour tenir

compte de la situation particulière de certains membres de VA cotisant déjà pour d'autres mouvements politiques, le CDC propose que :

- 1 - cette cotisation (ainsi que son montant) soit libre,
- 2 - la qualité de membre ne soit pas conditionnée au paiement de celle-ci.

Ainsi, les membres qui ne souhaiteraient pas participer à ce financement collectif ne perdraient pas leur qualité de membre. De même, le paiement de cette cotisation ne serait pas une condition nécessaire pour obtenir la qualité de membre de VA (celle-ci restant conditionnée au renouvellement annuel de la signature de la charte et du ROI de Vert Ardent).

A titre indicatif, le CDC propose un montant de 12 €, ce qui correspond à 1 €/mois ou un montant laissé à la discrétion de chacun, en fonction de ses moyens.

Cette cotisation ne serait pas déductible fiscalement, y compris pour des montants supérieurs à 40 Euros.

Murielle fait remarquer qu'il s'agit d'un don et non d'une cotisation si on ne participe pas à hauteur de minimum 1 €. Elle insiste pour le côté symbolique d'une participation financière même faible.

L'avantage du texte tel que rédigé par Rémi est qu'il ne nécessite pas de modification du ROI s'il est adopté.

Guy Lambert propose de passer au vote :

Carton rouge : on ne change pas le ROI pour demander une cotisation avec un montant minimum.

Carton vert : on précise dans le ROI le montant minimum d'une cotisation annuelle à VA.

Résultat du vote : 17 cartons rouges, 14 cartons verts. Le nombre d'abstention n'est pas relevé.

8. Divers.

Les vœux de VA pour 2020 ? Michaël a suggéré à Caroline de combiner la présentation du bilan d'un an de VA au Conseil Communal avec les vœux, sous forme de tract et communication, avec le lancement du nouveau site web.

Cette proposition n'a pas été discutée à l'AG.

Etablissement du calendrier des activités, réunions ou assemblées de VA au premier semestre 2020.

Le calendrier reste à établir.

La seule date signalée est celle du :

01 février 2020 de 9h30 à 13h :

- Formation des mandataires sur l'analyse des comptes des asbl avec Rémi Gemenne

- Inscriptions auprès de Murielle : mumufrenay@gmail.com
- Le lieu sera précisé ultérieurement.

Ajout de dates (non présentées en AG) :

Dates des prochaines séances du Conseil Communal :

- 3 février 2020
- 9 mars 2020
- 30 mars 2020
- 27 avril 2020
- 25 mai 2020
- 29 juin 2020
-

Réunions des élus VA : les lundis

27 janvier,
2 mars,
23 mars,
20 avril,
18 mai,
22 juin,

De 16 à 18h.

Fin de l'assemblée 22h 15.